

Etre orienté ou s'orienter : l'orientation professionnelle, un enjeu éducatif et démocratique

Un peu partout, dans les régions, se met en place actuellement le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) voulu par le législateur. En effet, aux termes de la loi du 5 mars 2014, *« l'Etat et les Régions assurent le service public de l'orientation tout au long de la vie. L'Etat définit, au niveau national, la politique d'orientation des élèves et des étudiants dans les établissements scolaires et les établissements d'enseignement supérieur. Avec l'appui, notamment, des centres publics d'orientation scolaire et professionnelle et des services communs internes aux universités chargés de l'accueil, de l'information et de l'orientation des étudiants, il met en œuvre cette politique dans ces établissements et délivre à cet effet l'information nécessaire aux élèves et aux étudiants. La Région coordonne les actions des autres organismes participant au service public régional de l'orientation, assure un rôle d'information et met en place un réseau de centres de conseil sur la validation des acquis de l'expérience. »*

On ne saurait trop se réjouir de cette initiative qui s'inscrit dans le prolongement de la résolution du 21 novembre 2008 du Conseil de l'Union européenne introduisant le principe d'une « orientation tout au long de la vie dans les stratégies d'éducation et de formation » ainsi que de la loi française du 24 novembre 2009 qui créait un véritable droit à l'orientation et proposait de se dégager d'une vision segmentée de celle-ci au profit d'une « orientation tout au long de la vie », fondée sur les mêmes principes pour tous les publics, quel que soit leur statut... Reste néanmoins maintenant à rendre ce droit effectif et, en particulier, pour les élèves et les citoyens dont le parcours, difficile ou chaotique, les amène à « être orientés », dans des conditions parfois douloureuses, plutôt qu'à « s'orienter » et à maîtriser un tant soit peu leur propre histoire.

Pourquoi l'orientation est devenue un problème...

C'est devenu une banalité : les métiers, aujourd'hui, ne s'exercent plus systématiquement de « père en fils » ou de « mère en fille » et, si l'on retrouve encore, aussi bien dans les affaires que dans le show-biz, quelques dynasties bien enracinées, la grande majorité de nos concitoyens est assignée à refaire, à chaque

génération, un choix professionnel nouveau. De plus – et c’est aussi un lieu commun – beaucoup de ceux et celles qui s’engagent aujourd’hui dans la vie professionnelle – ou tentent de le faire – changeront sans doute plusieurs fois de métier avant leur retraite. Les mutations économiques, les évolutions technologiques, les changements sociétaux et les déplacements géographiques rendent de moins en moins probable, en effet, l’hypothèse d’une carrière linéaire menée de bout en bout à partir d’un choix initial fondateur et définitif.

Évidemment, la crise économique est passée par là : faillites, licenciements massifs, précarisation systématique de l’emploi sont, malheureusement, le lot de beaucoup de nos concitoyens... Et, si certains d’entre eux parviennent à faire face à ces événements souvent imprévisibles, beaucoup sont totalement désarmés et ne savent vers qui se tourner pour bénéficier de l’aide dont ils ont besoin. Certes, il y a les guichets traditionnels de Pôle Emploi, des Missions locales, des Maisons de l’Emploi et autres organismes qui parsèment le territoire, mais on sous-estime très largement l’angoisse qui saisit les personnes subitement « déclassées » - ou en passe de l’être - comme on imagine mal les obstacles qu’il faut franchir pour trouver le bon guichet et y accéder, être en possession de toutes les pièces administratives nécessaires et – enfin et surtout – être capable de comprendre la nature des choix proposés, en évaluer les enjeux, mesurer les problèmes à résoudre (des questions de transport à la garde d’enfants), pour décider, autant que faire se peut, d’une « orientation » assumée volontairement et non subie par défaut...

Et puis, à côté de ces personnes victimes directes de la crise, on voit émerger, principalement chez les jeunes, la revendication assumée de mutations professionnelles fréquentes, voire de changements de statuts explicitement voulus par les intéressés : la trilogie « éducation scolaire / formation professionnelle / emploi » vole ainsi souvent en éclats, laissant la place à une alternance d’activités de natures diverses, mêlant études, « petits boulots », voyages, engagements associatifs, activités artisanales ou artistiques, temps d’arrêt pour « convenance personnelle », etc. Les parents voient souvent, dans ces parcours hachés, une forme de tâtonnement préoccupant d’ « adolescents » instables qui peinent à trouver leur voie. C’est, parfois le cas, sans aucun doute... Mais on peut se demander aussi si nous n’assistons pas à un phénomène de société plus profond qui ferait de la jeunesse – entre 15 et 30 ans – un temps d’exploration assez proche finalement de ce dont rêvait les auteurs des grands « romans de formation » du 19^{ème} siècle. Et peut-être pourrait-on s’interroger sur la meilleure manière d’accompagner ce parcours en affirmant clairement le droit à l’exploration personnelle et professionnelle des jeunes ? Il faudrait, alors, mettre en place un système de « revenu universel pour la jeunesse » qui permettrait d’éviter que cette exploration fasse courir trop de risques sociaux aux intéressés. On pourrait faire converger, pour cela, les différents systèmes d’aide qui se juxtaposent aujourd’hui de manière peu lisible : bourses diverses d’études ou de voyages, indemnité de service civique, salaire d’apprenti, rémunération de stagiaire de formation continue, « RSA Jeune », emplois d’avenir, « garantie jeune », etc. Il n’est pas certain, d’ailleurs, que le coût de cette mise en cohérence serait très élevé. Mais il est, en revanche, fort probable que, si ce « revenu universel pour la jeunesse » était mis en place et légitimement subordonné à un accompagnement par un « référent institutionnel », on pourrait réduire très sensiblement le nombre de jeunes en errance, faire baisser les NEET (les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni identifiés et accompagnés par une institution), et, au bout du compte, reconnaître à notre jeunesse un véritable droit à

« entrer dans la vie » en capitalisant des expériences qui ne seraient plus vécues, alors, comme un parcours du combattant, mais comme un moyen de se construire et de stabiliser progressivement son « orientation » personnelle et professionnelle.

Que ce soit donc pour les personnes aux abois, licenciées ou craignant de l'être, ou pour des jeunes qui veulent « s'essayer » à différentes activités, il nous faut vraiment un « service public d'orientation tout au long de la vie » accessible de manière inconditionnelle, pratiquant un accueil bienveillant et capable ensuite, soit d'accompagner chacune et chacun dans son parcours, soit de passer le relais à ceux qui ont les compétences spécifiques pour effectuer cet accompagnement... C'est la condition *sine qua non* pour sécuriser les transitions et éviter la montée de la précarisation professionnelle et sociale aux effets ravageurs : replis individualistes, dépressions individuelles et collectives, comportements transgressifs, fuite dans les extrêmes... Or, c'est peu dire que la situation actuelle de nos dispositifs d'orientation ne permet pas vraiment cela !

J'ai l'habitude de rappeler que « *ce qui n'est pas logique est chronologique* ». La maxime est particulièrement vraie pour tout ce qui, dans notre pays, relève de l'orientation et de la formation : nous héritons d'une juxtaposition de structures cloisonnées qui, toutes, ont eu leur justification au moment de leur création, mais qui, ensemble, constituent aujourd'hui un paysage illisible, en particulier pour ceux et celles qui en ont le plus besoin et ne disposent pas des codes pour s'y repérer ! Il est donc essentiel de faire émerger non une « institution unique » - ce serait brutaliser inutilement des structures encore fragiles - mais un « service aux personnes homogène et de qualité », fondé sur une mise en réseau de toutes les structures, une mutualisation de leurs ressources, une professionnalisation commune de leurs acteurs et un équilibre territorial optimal. Il est urgent de faire travailler ensemble des personnes et des institutions qui, trop souvent, s'ignorent. Il est essentiel qu'ainsi nous puissions « mailler le territoire » d'un véritable « service public », bien identifié par toutes et tous, accessible, permettant de découvrir l'éventail des possibilités et de « s'orienter » dans ce qui ne sera plus, alors, le « maquis » dénoncé si justement aujourd'hui.

L'orientation n'est pas une gare de triage

Mais, pour avancer dans ce sens, il nous faut sortir, une bonne fois pour toutes, de l'illusion adéquatniste en matière professionnelle : qui peut croire que tous les problèmes seront résolus quand les demandeurs d'emploi seront – enfin ! – « bien orientés » vers les emplois vacants dans les « métiers en tension » ? Outre que le nombre d'emplois vacants est infiniment moins grand que celui des chômeurs, nous sommes – fort heureusement ! – sortis du **paradigme de « l'emploi prescrit »**. Et, ceux-là mêmes qui, la main sur le cœur, s'insurgent que les emplois vacants dans l'industrie ne soient pas pourvus « automatiquement » par des chômeurs qu'on identifierait – à travers des tests adéquats ? – et formerait – à marche forcée ? – pour ces emplois, ne voudraient, ni pour eux-mêmes, ni pour leurs proches et leurs enfants, « bénéficier » d'un tel traitement. Sanctionner les chômeurs qui rechignent à accepter un emploi vacant renvoie ainsi, en réalité, à une représentation bien inégalitaire de l'orientation professionnelle : alors que les « privilégiés » pourraient choisir leur activité, les autres devraient se soumettre à une prescription technocratique ! Mais, rassurons-nous : comme personne, en fait, ne veut plus de ce modèle pour lui, il faut espérer que nul, très vite, ne voudra plus l'imposer aux

autres... Et, si l'on peut – si l'on doit, même – souhaiter que des personnes s'orientent et se forment dans les « métiers en tension », la démarche doit venir d'elles, au regard de leur investissement possible, des bénéfices et des contraintes de la situation qui leur est proposée, ainsi que du choix que, finalement, elles devront assumer, avec les conséquences positives, mais aussi problématiques, sur leur entourage, leur mode de vie, leur équilibre personnel, etc. Ainsi, certains pourront parfois accepter une orientation professionnelle qu'ils jugent pourtant contraire à leurs aspirations dans ce domaine, au regard des « compensations » qu'ils peuvent trouver par ailleurs, mais il faut que, là aussi, ce soit un choix assumé, et non une obligation à laquelle ils ont cédé sous la menace...

Il faut donc renoncer à concevoir l'orientation professionnelle comme une gare de triage. Nos contemporains n'en veulent plus... et ils ont raison. Il faut y renoncer et en accepter les corollaires inévitables : il n'y a plus – il n'y aura plus - d'adéquation miraculeuse - ni spontanée, ni imposée - entre les emplois offerts par notre société et les aspirations des personnes qui la constituent. Nous sommes assignés, en revanche, à un travail de « propositions / explorations » qui articule des « offres » et des « projets », en une interaction nécessairement réciproque : on peut demander à des personnes de faire évoluer leurs « projets », mais il faut aussi que les employeurs fassent évoluer leurs « offres », tant en matière de nature des activités proposées (parfois trop segmentées, sans perspectives ni véritables responsabilités), de conditions de travail et d'environnement (logement, loisirs, etc.) et, bien sûr - même si l'on sait la difficulté de cela par temps de crise - en matière de rémunération. Ce travail est ébauché, ici ou là, mais nous restons néanmoins bien trop largement tributaires du modèle adéquationniste, un modèle qui n'est conforme ni aux aspirations légitimes des sujets, ni aux principes de notre démocratie... Car une démocratie est une société où nul n'est assujéti à occuper une place décidée par d'autres, mais où chacun est convié à faire ses choix de vie dans un collectif solidaire où sont garantis ses droits fondamentaux. Où chacun est convié, non pas à « être orienté », mais bien à « s'orienter ».

Apprendre à « s'orienter »

« S'orienter », pourtant, n'est pas chose facile. Ecartons tout de suite une fâcheuse illusion : il ne suffit pas de « se connaître » pour s'orienter. Notre projet professionnel n'est pas contenu dans nos gênes, pas plus qu'il n'est déductible de résultats de tests, d'un bilan de compétences ou d'un entretien psychologique, même bien mené. Cette recherche systématique du futur d'un sujet dans son passé, pour être facile et assez systématique, n'en est pas, pour autant, légitime. Et cela pour deux raisons essentielles : d'une part, parce que la connaissance de soi ne s'effectue jamais « à vide », indépendamment des expériences, tentatives et découvertes que je peux faire (*« Comment saurais-je s'il est musicien tant que je n'aurais pas tenté de lui apprendre à jouer du piano ? »* disait le philosophe Alain) ; d'autre part, et corollairement, parce que la construction d'un projet ne peut s'effectuer sans un travail d'exploration, sans une démarche personnelle où les rencontres nourrissent le donné et où le sujet apprend que, loin de se caler systématiquement sur ses désirs immédiats, de « déduire » ce qu'il va faire de ce qu'il sait déjà faire, il peut se donner des défis et se projeter dans un avenir qui n'est écrit nulle part.

« S’orienter » est donc une opération profondément « interactive ». Cela suppose une recherche et des rencontres ; cela nécessite d’enrichir ses représentations – souvent bien trop limitées – de perspectives professionnelles jusque là ignorées ; cela requiert de découvrir des métiers... et pas seulement à travers des fiches techniques, des référentiels de compétences ou même des clips vidéos. Il faut que les métiers s’incarnent sous nos yeux pour que nous puissions, non seulement en avoir une représentation précise, mais aussi – et surtout – en saisir le projet, en comprendre le sens : car c’est la découverte de ce qui « anime » un métier qui permet d’envisager de s’y investir, de décider de s’y engager...

C’est dire qu’il est essentiel que, tout au long de la scolarité et à chaque étape du processus d’orientation, l’exploration-découverte des métiers soit mise en œuvre avec obstination. À cet égard, un « parcours individuel d’information, d’orientation et de découverte du monde économique et professionnel » est prévu, à partir du collège, par la loi sur la Refondation de l’École du 8 juillet 2013. Espérons que sa mise en œuvre ne va pas consister en des « informations théoriques » sur « le monde économique » assorties de fiches techniques et de QCM sur les métiers ! Pourquoi ne pas utiliser la formule du portfolio pour mettre en œuvre ce parcours en exigeant de chaque élève qu’il y présente une douzaine de métiers qu’il a réellement rencontrés dans sa scolarité (un par trimestre pendant ses quatre années de collège) ? Les découvertes de chaque élève pourraient ainsi faire l’objet, tout au long de sa scolarité, d’exposés et d’échanges avec les autres élèves et le portfolio témoignant de ce « parcours » pourrait être exigible (sans faire l’objet d’une évaluation chiffrée) au Diplôme national du Brevet, à côté de deux autres portfolios sur deux autres parcours : le « parcours d’éducation artistique et culturelle » et le « parcours civique et citoyen »... Et pourquoi ne pas commencer cette exploration-découverte dès l’école primaire, en utilisant, en particulier, l’artisanat de proximité qui peut donner lieu à de belles enquêtes et à de formidables découvertes ? Pourquoi ne pas instituer ensuite, chaque fois qu’il y a un questionnement sur l’orientation, une formule de « stage de découverte », balayant largement, grâce à un partenariat avec le tissu économique, la diversité des métiers du territoire ?

On voit bien tout ce qui serait possible... et l’enjeu, donc, de la mise en place d’un Service Public Régional de l’Orientation où l’Éducation nationale doit avoir toute sa place, avec ses compétences propres, mais au sein duquel elle puisse s’associer, pour monter des actions nouvelles, avec tous les autres acteurs de l’orientation, avec les réseaux relevant de l’État et issus du monde associatif, avec le monde économique et les partenaires sociaux, avec les collectivités territoriales. (1) D’autant plus qu’au-delà de l’orientation scolaire et universitaire, les jeunes et, plus tard, les adultes, devront être accueillis et accompagnés par d’autres structures qui doivent partager les mêmes valeurs de « service public » : accueil inconditionnel, gratuité et universalité, suivi, accompagnement et continuité. L’enjeu est de taille : il faut que personne, dans son parcours d’orientation, ne soit abandonné ; il faut s’assurer que chacune et chacun bénéficiera de l’accompagnement sur le long terme et du conseil précis dont il a spécifiquement besoin... afin que nul, jamais, « ne tombe à travers les trous de la raquette ».

Pour une véritable « éducation au choix »

Qu’on me permette de conclure ce trop rapide tour d’horizon en insistant sur quelques paradoxes. D’abord, il reste étrange – pour ne pas dire plus ! – que les

« bons élèves », ceux qui caracolent en tête de classe, soient, en quelque sorte, exemptés de toute réflexion sur leur orientation : ils passent systématiquement dans la bonne section de la classe supérieure... tandis que leurs camarades en difficulté sont, eux, soumis à une obligation de « choisir » à laquelle ils n'ont pas été préparés ! Il est donc impératif, à mes yeux, que le travail sur l'orientation soit intégré pleinement dans la scolarité de tous les élèves.

Ensuite, précisément, comment peut-on prétendre développer la capacité à s'orienter en matière de filière de formation et de choix professionnel alors que l'école ne met presque jamais les élèves dans des situations de « formation au choix » ? Comment peut-on imposer à des élèves des choix essentiels pour leur avenir, des choix lourds, parfois irréversibles, sans les avoir mis, auparavant, dans la possibilité de réfléchir à des choix aux conséquences moins graves et heureusement réversibles ? J'ai toujours pensé que cela n'était pas si difficile qu'on l'imagine : il suffirait, après tout, de modifier un peu nos consignes et, au lieu de dire « *Faites l'exercice 4 de la page 32...* », de proposer : « *Vous avez le choix entre les exercices 3, 4 et 7 de la page 32...* ». Bien sûr, il faudra, ensuite, prendre le temps de faire expliciter les raisons du choix, de faire comparer les exercices et de réfléchir sur les stratégies qu'ils requièrent, leurs difficultés réciproques et ce qu'ils permettent de vérifier. Mais c'est ainsi que les élèves passeront d'une attitude de divination, de la facilité ou de la résignation, à une plus grande réflexivité et, en fin de compte, à l'exercice de la pensée.

Ainsi, devons-nous, en classe comme en formation d'adultes et, évidemment, dans toutes les situations d'orientation, ouvrir régulièrement des espaces à la réflexion, à la comparaison, à l'anticipation, à la décision réfléchie... au lieu de développer des comportements de stricte obéissance à des prescriptions univoques. S'orienter n'est pas chose facile. Il faut explorer diverses possibilités, s'en construire des représentations, s'interroger sur la manière dont elles nous correspondent, mais aussi dont elles peuvent nous faire progresser. Il faut stabiliser des choix provisoires et savoir les réviser si l'on se trouve dans une impasse. Il faut apprendre à surmonter ses échecs sans revoir systématiquement ses ambitions à la baisse. Affaire de pédagogie, au quotidien, de toute évidence, pour une meilleure réussite de toutes et tous... Mais affaire de formation à la démocratie aussi, à la capacité de choisir entre des scénarios pour décider du bien commun, au lieu de s'incliner devant ce qui est présenté par les technocrates de tous bords comme des choix indiscutables... Et qui peut dire, dans ces conditions, que la question de « l'orientation » ce n'est pas une priorité ?

NOTES

- (1) Il conviendra, bien évidemment, d'articuler ce Service public régional de l'orientation avec les « Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs » dont les régions vont prendre la responsabilité à partir du 1^{er} janvier 2015.
- (2) Sur une formation à l'orientation qui explore des voies nouvelles prometteuses, je me permets de renvoyer, parmi bien d'autres pistes, à l'association lyonnaise « Trouver – créer » : <http://www.trouver-creer.org>